DECEMBRE 2019
NUMERO 84

Grosrouvre
BULLETIN MUNICIPAL

Petra Utheel, Sophie Mouty, Isabelle Ramain membre du C.C.A.S, Sophie Challet

Ouverture de la Maison des Assistantes Maternelles

MAM des petites grenouilles bleue
↘ Pages 4-5

Recensement de la population 2020
↘ Page 10

Loi EGalim
↘ Page 11

Transport à la demande
↘ Page 16

SOMMAIRE

2-3
Éditorial
Délibérations

4-5
Dossier : inauguration de la MAM

6-7
Recensement
Urbanisme

8
Eclairage public

9
loi EGalim

10
Environnement

11
Culture

12-13
Associations

14-15
Infos pratiques

Editorial

Nous voilà bientôt arrivés au terme du mandat que vous nous aviez confié. Comme vous le savez, sans doute, j'ai décidé, après 30 années au service de notre commune , de ne pas briguer un nouveau mandat.

Ces six dernières années ont été riches en évènements et réalisations, dans la continuité de mes prédécesseurs. Entouré d'une équipe et d'un personnel attachés, comme moi, à Grosrouvre et son avenir, nous avons pu mener à bien de nombreux projets.

- Elaboration d'un PLU qui tout en protégeant le village devait lui laisser des espaces de respiration.

- La fibre, qui grâce au Département, a permis une montée en débit sur l'ensemble du territoire de la commune.

- La création d'une Maison des Assistantes Maternelle pouvant recevoir à terme, 16 berceaux.

- Les toilettes de notre école totalement rénovées.

- Le maintien d'une restauration scolaire avec du « fait comme à la maison ».

- La création du « conservatoire des chênes », au cœur du village.

- La reprise et la remise à jour des concessions du cimetière avec la création d'un espace réservé pour un funérarium.

- La rénovation de la toiture de la maison communale.

- La réhabilitation d'un logement communal vétuste à côté de l'école.

- La mise en place d'une unité de déphosphatation et de contrôle des débits dans la station d'épuration.

- La réalisation de travaux routiers au travers d'un programme de financement du Département.

Et… la signature prochaine d'un contrat avec Orange pour installer une antenne téléphonique sur la plateforme de l'ancienne décharge municipale qui va permettre un taux de couverture de 96% (actuellement 42%).

Nous avons essayé durant ces six années de maintenir un équilibre entre le développement de notre village et la conservation de ce qui fait son identité.

Des succès et sans doute quelques échecs, il en est ainsi de tout engagement qu'il soit privé ou public.

Le Maire, dont l'Etat a cru un temps pouvoir se passer, joue et doit continuer à jouer un rôle majeur dans l'organisation de notre société.

Notre Président du Sénat a pour habitude de dire que nous sommes « à portée d'engueulades », c'est parfois vrai, mais nous sommes, avant tout, poussés par cette détermination qui, modestement, nous aide à tisser les liens indispensables à toute vie commune.

Loin des écrans et des smartphones anonymes, nous restons les interlocuteurs de terrain vers qui se tourner lorsque se présente certaines difficultés du quotidien.

Dans un environnement de plus en plus confus c'est une tâche délicate mais, je peux vous l'assurer, passionnante, car elle se concrétise en se fondant sur l'Humain…quelque chose qui tend, malheureusement, à disparaître.

Marc WINOCOUR.

Le Maire.

Malgré le temps pluvieux, de nombreuses personnes, ainsi que des enfants des écoles et leur maître, se sont rassemblés le 11 novembre devant le monument aux morts pour commémorer le 101e anniversaire de l'armistice de 1918.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs, l'appel des morts et le discours de M. le maire, l'assistance a chanté une *Marseillaise* ardente sous la conduite de la cantatrice Ariana Vafaradi. Un

Le détail des délibérations est disponible sur le site Internet de la commune

Séance du 25 juin 2019

- Vote des comptes de gestion du receveur municipal 2018 et des comptes administratifs 2018 de la commune.
- Affectation du résultat 2018 – budget commune M14.
- Opposition au transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées à la communauté de communes de Cœur d'Yvelines au 1er janvier 2020.
- Délégation de service public du service d'assainissement collectif : prolongation du contrat d'affermage avec la SAUR pour une année supplémentaire.
- Avenant pour travaux complémentaires au marché de la maison des assistantes maternelles.
- Versement des subventions aux associations 2019.

Séance du 4 novembre 2019

- Urbanisme : Autorisation obligatoire par dépôt de déclaration préalable de travaux sur l'ensemble du territoire communal pour les ravalements des façades.
- Cimetière : Reprise des concessions perpétuelles (non classées d'intérêt communautaire) à l'état d'abandon.
- Délibération portant nomination et rémunération du coordonnateur du recensement communal 2019/2020.
- Délibération portant création temporaire de deux emplois d'agents recenseurs de mi-janvier à mi-février 2020.
- Approbation du rapport d'activité 2018 du SEY.

A 16 ans, j'effectue mon recensement citoyen

Tout jeune Français venant de fêter ses 16 ans doit se faire recenser dans les 3 mois suivant son anniversaire. Le recensement permet à l'administration de le convoquer pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Il entraîne également une inscription automatique sur les listes électorales dès 18 ans

Quand se faire recenser ?

- Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Où et comment se faire recenser ?

A la mairie (1 chemin de la masse, 01 34 86 06 12).Il suffit de s'y présenter aux horaires d'ouverture, muni d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille à jour.

Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

- le nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), les prénoms, la date et le lieu de naissance et les mêmes éléments concernant ses parents,
- l'adresse de son domicile,
- la situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Attestation de recensement :

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Défaut de recensement :

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Maison des assistantes maternelles

Le 4 octobre la Maison des assistantes maternelles (MAM) a été officiellement inaugurée en présence du Président du Sénat, Gérard Larcher, du Sous-préfet, Michel Heuzé, et de la représentante de la Caisse d'allocations familiales, co-financeurs du projet, qui ont été remerciés par M. le Maire.

Le besoin de places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans ne pouvant être couvert par la seule crèche de Montfort et la volonté municipale d'offrir aux jeunes familles une solution de garde dans le village ont déterminé la commune à se lancer, il y a trois ans, dans l'aventure de la création d'une maison des assistantes maternelles.

Toutes les conditions furent réunies avec la libération de l'ancien logement du receveur des postes et le regroupement de plusieurs assistantes maternelles afin de « ne plus être isolées et de partager des tâches et des activités », a confié Sophie Mouty, initiatrice de l'association

Dossier suite...

Restait à financer le projet qui nécessitait l'agrandissement du logement et sa mise aux normes pour accueillir de jeunes enfants. Outre le financement propre de la commune, quatre partenaires ont apporté leurs subventions : l'Etat, au travers d'un fonds spécial dédié aux communes rurales, l'intercommunalité de Cœur d'Yvelines, la Caisse d'allocations familiales et le président du Sénat qui fit bénéficier la commune de sa réserve parlementaire. Au total, l'opération d'agrandissement et d'aménagement du bâtiment a coûté 300 000 € d'investissement, subventionnée à 70%.

C'est au travers de réalisations de ce type, loin d'une société qui se replie sur elle-même, que notre MAM permet de porter un regard sur l'avenir de notre village. La MAM fait déjà « carton plein » en accueillant, de 8h à 18h30, 14 enfants âgés de quelques mois à trois ans, validant pleinement une réalisation attendue qui s'inscrit dans le cadre d'un développement raisonné de la commune.

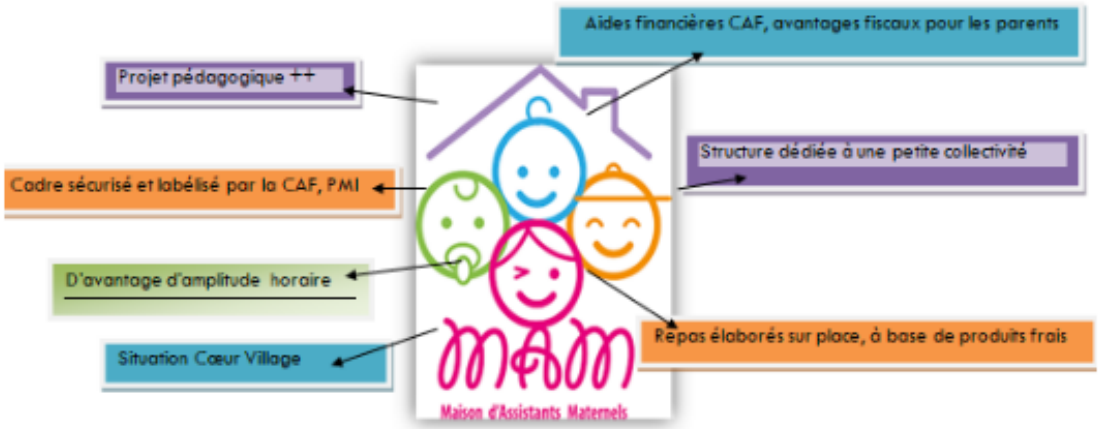

Contact et réservation auprès de Sophie Mouty, Assistante Maternelle à Grosrouvre.

Portable : 06 32 46 99 63,

Email : sophie.mouty@wanadoo.fr

INFORMATION IMPORTANTE

Cinq enfants actuellement inscrits à la MAM seront scolarisés à la rentrée prochaine (septembre 2020).

Les parents Grosrouvrois sont invités à prendre contact dès à présent avec Madame MOUTY pour réserver leur place.

Recensement de la population 2020

Du 16 janvier au 22 février 2020

Le recensement de la population aura lieu à Grosrouvre du 16 janvier au 22 février 2020. Se faire recenser est un geste civique utile à tous. Pensez au recensement sur Internet, c'est encore plus simple !

- **Le recensement, à quoi ça sert ?**

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies…

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement…). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.
En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

- **Comment ça marche ?**

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.
Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données ! Merci de réserver le meilleur accueil à l'un des deux agents recenseurs recruté par la Ville qui se déplacera chez vous.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

- **Se recenser par Internet : pensez-y !**

Gain de temps, écologique et économique, facilité... répondre par Internet est la manière la plus simple de se faire recenser; votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, vous pourrez utiliser des documents papiers.

> Par Internet, comment ça marche ?
Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil du site le-recensement-et-moi.fr.
Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur.
Ensuite, cliquez sur "Accéder au questionnaire en ligne" et remplissez le questionnaire en vous laissant guider.
N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

> Si vous ne pouvez pas répondre en ligne :
L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires, seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer. Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Vos agents recenseurs 2020	
Pauline EMOND	Aline BRETON-EMOND

Urbanisme

Un projet : venez nous voir !

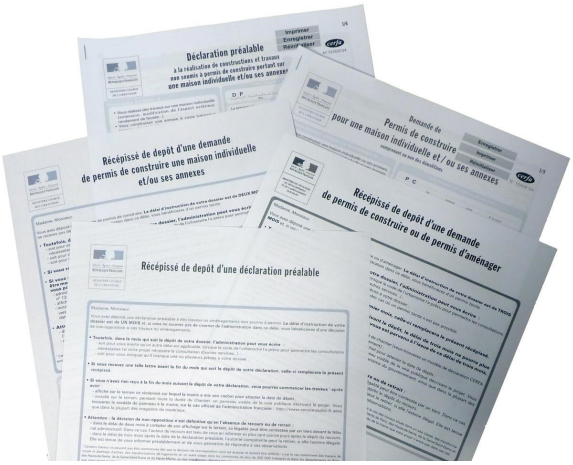

D'une manière générale toutes les constructions sont soumises à autorisation de la mairie. Le plan local d'urbanisme de la commune est la référence en matière d'urbanisme. Selon l'importance de votre projet, il vous sera demandé de produire une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire. Afin d'éviter des pertes de temps vous avez intérêt à vous renseigner à la mairie avant de déposer votre demande. Les cas les plus fréquents sont rappelés ci-dessous.

Une **Déclaration préalable (DP)** est exigée si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création d'une *emprise au sol* inférieure à 40 m² (surface taxable au bénéfice des collectivités locales). Exemples : surélévation, création d'une véranda, d'un garage ou d'une dépendance. Cependant, entre 20 m² et 40 m², un permis de construire est obligatoire si les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150 m² une fois les travaux achevés (ce qui implique le recours à un architecte). Les divisions foncières et de bâti font également l'objet de DP.

Par ailleurs, et afin de préserver la qualité architecturale de la commune, une DP est également exigée pour toute création d'ouverture (porte, fenêtre), tout changement de porte ou fenêtre par un autre modèle, tout changement de toiture et rénovation du ravalement existant. Cependant, si les travaux consistent à restaurer à l'identique (vous changez de fenêtre pour une fenêtre identique), vous n'avez aucune DP à faire. Pour toute autre situation, adressez-vous à la mairie ou consultez
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578

Le délai d'instruction d'une DP est de un mois à partir de la date du dépôt de la DP (hors demande de pièces complémentaires). Lorsque la mairie accepte votre projet tel qui est décrit dans la DP, sa décision prend la forme d'un arrêté. Cette décision vous est adressée par lettre recommandée avec avis de réception. Vous devez l'afficher sur la maison ou le terrain concerné.

Le **Permis de construire (PC)** concerne les travaux de construction de grande ampleur (construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes). Toutefois, il s'applique également à plusieurs autres cas (certains agrandissements, construction d'un abri de jardin...). La demande de permis de construire doit être transmise à la mairie.

Vous devez faire une demande de permis de construire si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création de plus de 40 m² *d'emprise au sol* (par exemple, construction d'une véranda ou d'un garage, surélévation de votre maison). Toutefois, entre 20 m² et 40 m², un permis de construire est toujours obligatoire si les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150 m² une fois les travaux achevés (ce qui implique le recours à un architecte).

Vous devez faire une demande de permis de construire en cas de changement de destination de votre construction si vos travaux s'accompagnent d'une modification la structure porteuse, ou de la façade de votre construction (par exemple, création de porte, fenêtre). Un permis de construire est également exigé si la construction de l'abri de jardin a pour effet de créer une emprise au sol supérieure à 20 m², quelle que soit la hauteur de l'abri de jardin. Enfin, à partir de trois lots, les divisions sont soumises à permis d'aménager. Pour toute autre situation, adressez-vous à la mairie ou consultez
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986

Le délai d'instruction d'un PC est de deux mois à partir de la date du dépôt du PC (trois mois en cas de consultation de l'Architecte des bâtiments de France). Lorsque la mairie accepte votre projet tel qui est décrit dans le PC, sa décision prend la forme d'un arrêté. Cette décision vous est adressée par lettre recommandée avec avis de réception. Vous devez l'afficher sur la maison ou le terrain concerné.

Rénovation de l'éclairage : le Buisson, la Surie

Un nouvel éclairage public à l'essai…

Dans le cadre d'économies d'énergie futures et de réduction de la pollution lumineuse la nuit, de nouveaux lampadaires vont équiper, dans un premier temps, une partie de la route du Buisson et un point sombre route de la Surie.

Il s'agit d'équipements qui ont la capacité de moduler automatiquement l'intensité lumineuse à partir d' heures prédéfinies.

A l'essai, ces nouvelles lanternes permettront de tester l'efficacité et le confort de ce type d'installation.

Lanterne Vence

Réhabilitation d'un logement communal 6 route de la Surie

Projet d'insertion de la maison rénovée

Maison actuelle

Un logement loué actuellement par l'un des agents technique, située 6 route de la Surie, appartient à la Commune depuis de nombreuses années.

Cette maison, qui à l'origine était une habitation de loisirs, a besoin d'une réhabilitation complète. Elle est extrêmement énergivore et peu confortable car quasiment pas isolée. Elle est constituée pour partie de plaques de fibrociment qui vont être déposées par une entreprise spécialisée de désamiantage.

La nouvelle structure sera en bois avec un toit en bac acier de la même teinte que le futur bâtiment technique voisin. Le projet qui est dans le périmètre de l'église a été validé par l'architecte des bâtiments de France.

La maison communale fait peau neuve !

La toiture de notre maison communale vient d'être totalement remise à neuve .
La voilà repartie pour de nombreuses années.

Restent les volets qui vont mériter une indispensable révision.

Le premier trimestre à l'école

Cette année encore, la rentrée s'est déroulée très simplement avec une petite surprise pour nos élèves et nos parents. Mme Papon nous ayant quitté pour une autre école, nous avons accueilli M.Sislian qui a en charge la classe de CE2-CM1.

Le potager qui nous avait donné carottes et radis est remis en fonction pour de la salade d'hiver. Les contes ont été choisis comme thème de l'année et soyons certains que l'imagination sera au rendez-vous du carnaval.

Parmi les projets qui seront développés cette année, un partenariat avec le festival de la BD de Buc, par l'intermédiaire du service culturel de la municipalité, conduira les CM1-CM2 à réaliser des planches de BD. Cette action nous offrira l'occasion de rencontrer un auteur de bandes dessinées qui viendra plusieurs fois dans l'école pour nous guider dans cette réalisation.

En fin d'année, une sortie de deux jours emmènera les élèves du CE2 au CM2, au Futuroscope de Poitiers.
En attendant , nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

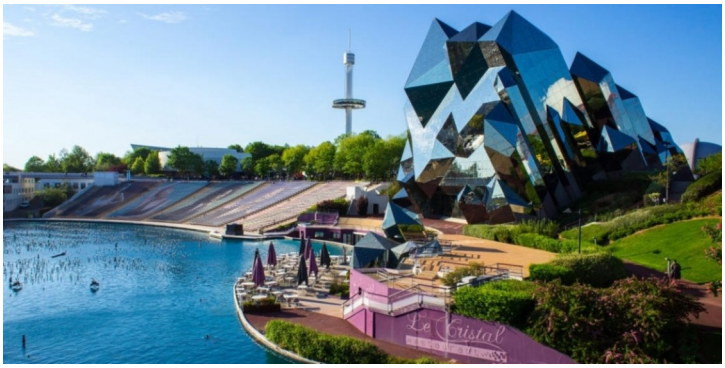

Application de la loi Egalim dans notre restaurant scolaire

La loi EGalim confirme **l'engagement pour une alimentation durable et un approvisionnement responsable**. Acteurs de la transition écologique, la société API qui gère notre restaurant scolaire en interne applique cette nouvelle législation selon les objectifs suivants :

- À compter du 30 octobre 2019 : un menu végétarien par semaine, en test pour deux ans ;
- Courant de l'année 2020 : Interdiction de la vaisselle en plastique à usage unique et des bouteilles d'eau plate en plastique, et réduction et diagnostic du gaspillage alimentaire ;
- À compter du 1er janvier 2022 : Approvisionnement à hauteur de 50% en produits durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique ;
- A partir du 1er janvier 2025 : Interdiction des contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique.

API, notre prestataire de service s'inscrit déjà dans cette démarche. Ce qui lui permettra d'atteindre rapidement ces objectifs et notamment les 50% de produits durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Exemple d'un menu végétarien proposé par notre chef Christophe Baucher aux enfants de l'école communale :

Potage maison du jour à base de 3 légumes frais

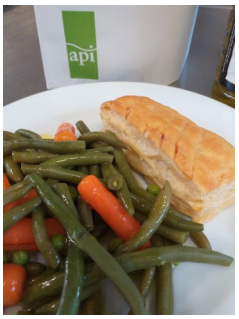

Friand au fromage et ses petits légumes

Fruits bio

Environement

L'équilibre gibier-nature dans la forêt domaniale de Rambouillet

Gestionnaire de la forêt de Rambouillet, l'Office national des forêts (ONF) prend avis auprès des riverains concernés par les problématiques sylvo-cynégétiques dans le cadre d'un comité annuel. Le dernier en date, en septembre 2019, réunissait le directeur de l'ONF (Ile de France), les représentants de la Préfecture et du Parc naturel régional ainsi que les représentants des communes forestières et ceux de la Fédération des chasseurs d'Ile de France.

Le thème de cette année était l'équilibre forêt gibier. Il s'agit en effet de trouver un équilibre entre le gibier et la ressource en nourriture permettant une régénération durable de la forêt. Les comptages de populations animales (cerfs, chevreuils, sangliers) montrent en effet une croissance de celles-ci depuis 2012. Par ailleurs, on observe les comportements animaliers par rapport aux semis, plantes ligneuses et graminées. Quatorze lots de chasse font l'objet d'adjudication, excluant le bois de la Couarde, trop près des habitations et de ce fait réservé à l'intervention de l'ONF. Un bilan du plan de chasse 2018-2019 a été présenté : 596 sangliers ont été prélevés, 252 chevreuils, 254 cerfs et biches.

S'agissant des coupes de bois, la tendance est, depuis plusieurs années, aux coupes en « futaie irrégulière », les coupes rases ou régulières n'étant pratiquées qu'en cas de maladie des arbres ou de tempêtes. Les travaux en cours de finalisation concernent :

Les divisions 2.19/ 2.22 / 2.24 : Coupe d'amélioration rési-

neux ;

Les divisions 3.6 / 3.7 : Coupe sanitaire de feuillus ;

Les divisions 4.26 / 4.27 : Coupe de futaie irrégulière de résineux et de feuillus ;

Les divisions 3.6/ 5.6 /5.8 : Coupe de futaie irrégulière feuillus.

Avec 11 millions de visiteurs par an, la forêt de Rambouillet a un devoir d'accueil important tout en assurant son rôle économique (production de bois) et son rôle environnemental (biodiversité). Un équilibre quelque fois difficile à trouver.

Culture

Bilan des journées européennes du patrimoine 21 et 22 septembre2019

Cette année, notre commune tenait à mettre en lumière l'art équestre, véritable patrimoine vivant, si bien représenté par les structures professionnelles de notre village. Nous avons assisté à de remarquables démonstrations d'équitation américaine par le « Five Star Ranch », d'éthologie et de trek par « l'Ecurie du clos des haies » et de dressage par «l'Ecurie du manoir ». Nous remercions infiniment tous ces professionnels pour leur disponibilité et leur accueil !

Nous vous avions ensuite donné rendez-vous sur la place du village pour un «goûter apéritif » autour d'un carrousel pour le plaisir des grands et des petits . Saluons pendant ces journées la remarquable exposition organisée par les Amis de Grosrouvre « Un siècle de peinture à Grosrouvre »

Concert des journées Ravel - dimanche 5 octobre 2019

Une fois de plus, l'église de Grosrouvre fut comble pour applaudir le concert dans le cadre des journées Ravel.

Au programme notamment Ravel et Stravinsky par l'ensemble Nigella sous la direction de Takéroni Némoto .

Événement à venir : Le Festival international de Bande Dessinée s'invite à Grosrouvre !! 17 mai 2020

Le festival international de la BD de la ville de Buc se délocalise le temps d'un mini festival à Grosrouvre le dimanche 17 mai : Au programme, des expositions, des animations autour de la bande dessinée mais aussi des signatures et des dédicaces d'auteurs.

Cet événement sera précédé par la venue de Frédéric Toublanc, auteur professionnel de bandes dessinées qui animera de janvier à avril, 4 à 5 ateliers avec la classe des CM1-CM2 de notre village. Frédéric Toublanc a notamment travaillé sur la série « Vasco » , mais aussi « les chevaliers du ciel Tanguy et Laverdure » et a participé cette année à l'album « Les Voyages d'Alix : l'Helvétie ».

L'objectif de ces ateliers sera la découverte de la bande dessinée avec la réalisation de planches grand format sur le thème des « Personnages de contes en balade à Grosrouvre... » Ces planches seront exposées à Grosrouvre lors du mini festival le dimanche 17 mai 2020, mais aussi en octobre à Buc lors du 7^{è} festival international de BD .

Alors tous à vos agenda, réservez votre dimanche 17 mai 2020 pour «des bulles au pays des grenouilles bleues ! »

Associations

Tribune libre : les propos tenus n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

USY

L'Assemblée Générale du club Omnisports est fixée pour Avril 2020.

Nous recherchons des bénévoles pour travailler au bureau - Les postes à pourvoir sont : un(e) Président(e) / un(e) Vice-Président(e) / un(e) Trésorier(e) Adjoint (e) / un(e) Secrétaire générale

Vous souhaitez donner de votre temps et aider l'association USY
- Contactez le Président actuel :
M. Block usy.a.block@gmail.com - 06.66.23.02.16.

- **Section badminton**

La section fête ses 20 ans ! Pour l'occasion, une soirée Blackminton fût organisée le samedi 19 octobre. Un grand bravo à Camille, l'organisateur de cette soirée inoubliable !

- **Section football**

Création d'une Equipe Féminine
Contact : Jean-Denis Poitou poitou-

Amis de Grosrouvre

Créée en 1989 sur l'initiative d'un petit groupe d'amoureux de Grosrouvre, notre association s'est donné pour objectifs de :

- regrouper les personnes qui s'intéressent au patrimoine communal,
- réunir des fonds pour restaurer et entretenir ce patrimoine,
- promouvoir des manifestations culturelles et artistiques.

Trois temps forts ont ponctué 2019 :

- notre première participation au ''Printemps des cimetières'', événement national visant à promouvoir, faire connaître, démocratiser les arts funéraires;
- l'exposition ''Un siècle de peinture à Grosrouvre'' présentant, dans le cadre des Journées du Patrimoine'' une cinquantaine d'œuvres créées par des artistes vivant ou ayant vécu et/ou travaillé à Grosrouvre;
- notre trentième anniversaire pour lequel nous avons invité les Grosrouvrois à partager trois énormes gâteaux lors de la fête du village.

En 2020, nous prévoyons de reconduire nos participations au ''Printemps des cimetières'', aux Journées du Patrimoine, et d'organiser, au début de l'été, un concert dans l'église.

Adhésions, inscription à la newsletter,

détails des projets et évènements à www.amisdegrosrouvre.fr

Théâtre et Sarabande

Après …… de belles représentations lors du printemps 2019 dans le splendide théâtre du Château de Groussay (photo ci-contre) et pour le festival « Place aux Jeunes »

Le meilleur reste à venir……

Nos apprentis jeunes comédiens joueront dès le 30 mai leurs nouvelles pièces drôles, étonnantes, tendres et ensorcelantes.

Puis dès le mois de Juin, nous vous inviterons à découvrir la troupe d'adultes de l'atelier « Théâtre et Chant » dans son premier spetacle sur le thème du Cabaret réservant de nombreuses surprises.

Nous aurons cette année l'immense plaisir de vous dévoiler la première création de « Théâtre et Sarabande » en collaboration avec la « Cie Libre en scène » Samedi 9 et Dimanche 10 Mai 2020 **« Grâce à Molière…… Une dernière fois »**

Pour ne rien rater, rendez-vous rendre sur notre site https://theatresarabande.wixsite.com/home

Associations

Tribune libre : les propos tenus n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Notre planète, mon village

Une soirée débat sur l'Écologie locale aura lieu le mercredi 5 février, à la Maison du Village. Organisé à l'instar du Grand Débat animé par *Notre Planète Mon Village* l'année dernière, cette fois nous vous invitons à discuter et à faire part de vos propositions sur les thématiques décrites dans le recueil "Demain mon territoire" de l'ADEME* .
Afin de préparer avec vous cette soirée nous vous remercions de prendre déjà connaissance du recueil et de nous poser vos questions ou de placez vos remarques soit sur notre page Facebook, soit par mail.

Les thèmes retenus seront :

Action jeunesse, Alimentation durable, Agriculture urbaine, Construction & rénovation éco-responsables, Des évènements éco-responsables, Économies d'énergie, Gouvernance, Mobilité rurale-Production d'énergie, Réduction des déchets, Valorisation des bio-déchet

mail : notreplanetemonvillage.com

Le recueil : rédigé par l'ADEME https://www.ademe.fr/demain-territoire

(*) L'ADEME : est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Au plaisir de vous retrouver autour d'un verre le 5 février,

L'équipe Notre Planète Mon Village
Ariana, Marieke, Mélanie et Brigitte

Famille plus

En ces temps tourmentés où vacillent tant de certitudes, dans une société fâchée avec les idéaux, *la famille* reste une valeur en soi, un véritable repère cardinal.
L'association *Famille Plus* s'inscrit pleinement au cœur de ces valeurs, en ne comptant par ailleurs que des bénévoles. Elle continuera d'être à l'écoute des besoins des familles, à leurs côtés, mais également de proposer à ses adhérents, tant actuels qu'à venir, ateliers et activités culturelles et sportives, et ce, dans un souci permanent de créativité et de renouvellement.
Les membres du Conseil d'administration et moi –même vous souhaitons un très Joyeux Noël et une belle et heureuse année 2020 pour vous et tous ceux qui vous sont chers.
Isabelle Ramain-Soudanne, Présidente Famille Plus

Nouveau : Prenez vous au jeu…d'échecs et apprenez avec un Maître ! Stratégie, réflexion, analyse, anticipation ***le jeu d'échecs*** séduit toutes les générations **Sébastien Pellé « Candidat Maître international »** dont l'approche éducative repose sur loisir et convivialité a débuté ses cours tous les samedis fin d'après midi , hors vacances scolaires, en mairie de Grosrouvre.

Le groupe compte 9 participants passionnés. Nous souhaiterions créer une cession adultes, n'hésitez pas à nous contacter.

Nouveau en soirée : Musique et peinture

Conférence apéritive en soirée, jeudi 9 janvier 2020 à 18h30
Atelier bouteille de Montfort
« Musique et peinture impressionnistes, Jeu d'eau et japonisme »

Peintres et musiciens impressionnistes ont été fascinés par les reflets changeants de l'eau et les raffinements des *estampes japonaises* que l'Occident ne découvre qu'à la fin du dix-neuvième siècle.

Debussy, Monet, Ravel, Berthe Morisot nous guideront dans le monde enchanteur des jeux d'eau, des bords de la Tamise jusqu'aux pentes du Mont Fuji.

Infos pratiques

Elections municipales 15 et 22 mars 2020

Quelle est la date des élections municipales de 2020 ?
Les conseils municipaux sont renouvelés intégralement tous les six ans. La prochaine élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Ces dates ont été retenues conformément aux dispositions du code électoral qui imposent que les élections municipales soient organisées au mois de mars (article L. 227) et en tenant compte du calendrier des vacances scolaires.

Quel est le mode de scrutin aux élections municipales ?
Dans les communes de moins de 1 000 habitants (72 % des communes), le scrutin est plurinominal, majoritaire, à deux tours. Les candidats se présentent sur une liste, mais les électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats.

Inscriptions sur les listes électorales

Le décret paru ce 5 septembre 2019 au Journal officiel et fixant la date des prochaines élections municipales aux dimanches 15 mars et 22 mars 2020 rappelle que les listes électorales utilisées pour ce scrutin seront extraites du répertoire électoral unique (REU) tenu par l'Insee. Issue des lois du 1er août 2016, ce nouveau système de gestion des listes électorales est entré en vigueur le 1er janvier 2019.

Pour l'électeur, le principal changement est la possibilité qui lui est donnée de s'inscrire plus tard sur les listes électorales les années d'élection. Avant, la date limite de dépôt d'une demande d'inscription était fixée au 31 décembre. Depuis le 1er janvier 2019, les citoyens ont jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin pour effectuer une demande d'inscription en mairie. Cela nous ramène, pour les municipales 2020, au 7 février 2020.

PARKINGS DE LA GARE : LES ABONNEMENTS EN VENTE

Vous trouverez, ci-après, les étapes pour la réservation des places sur la gare de Montfort-Méré auprès de la société Effia :

- Envoyer un email à l'adresse **service.clients@effia.fr** en nommant l'objet « souscription Montfort Méré P1 »,
- Joindre RIB, justificatif de domicile et copie de la carte grise.
- Un email informant de la prise en compte de la demande est ensuite envoyé par le service clients,

Lors du traitement du dossier, un contrat est envoyé au client, que le client doit retourner, signé. Sans cela, l'abonnement ne peut être validé.
Une fois le dossier validé, une lettre de bienvenue est envoyée électroniquement.

Infos pratiques

EVOLUTION DU RESEAU DE BUS TRANSDEV– 6 JANVIER 2020

Dans le cadre du grand plan d'amélioration des réseaux de bus sur l'ensemble de la Région « Île-de-France Mobilités » a décidé de développer l'offre de transport sur les territoires du Houdanais et de Montfort-l'Amaury :

- Création du Transport à la Demande Houdan-Monftort (TàD),
- Restructuration de la ligne 55 (Orgerus <> Thoiry <> Villiers-Saint-Frédéric).

Ce projet, a pour objectifs d'offrir :

1. Une desserte étendue de la ligne régulière 55 (Orgerus <> Thoiry) vers VilliersSaint-Frédéric en passant par Marcq et Beynes.

Le nouvel itinéraire de la ligne 55 permettra de relier trois gares :

- Orgerus-Béhoust et Villiers-Neauphle-Pontchartrain en correspondance avec la branche de la ligne N en direction de Paris-Montparnasse,
- Beynes, en correspondance avec la branche de la ligne de train N à destination de Mantes-laJolie. La ligne fonctionne de 5h35 à 7h05 le matin et en soirée de 17h35 à 19h05.

2. Une solution de mobilité en heures creuses avec la mise en place du Transport à la Demande Houdan-Montfort.

Les habitants de Grosrouvre, profiteront, dès la rentrée de janvier 2020, d'un nouveau service de Transport à la Demande. Ce service de transport fonctionnera du mardi au vendredi de 9h30 à 15h30 et le samedi de 9h à 19h, et viendra compléter l'offre bus des lignes régulières existantes, notamment en heures creuses. Le Transport à la Demande Houdan-Montfort permettra de rejoindre, depuis l'un des 68 points d'arrêts TàD du territoire, les points d'intérêt suivants :

- Gare de Houdan,
- Piscine de Houdan,
- Hôpital de Houdan,
- Supermarché de Houdan,
- Supermarché de Maulette,
- Gare de Montfort-l'Amaury,
- Lycée Jean Monnet,
- Piscine de Montfort.

Ce nouveau service de Transport à la Demande fonctionnera sur réservation auprès de la plateforme régionale mise en place par Île-de-France Mobilités (application, site internet, téléphone). 16 services de ce type seront opérationnels en Île-de-France dès janvier 2020, afin de permettre à chaque Francilien de bénéficier de solutions de mobilité adaptées à son rythme et à son territoire.

LE TERRITOIRE BENEFIERA EGALEMENT D'UN RENFORT SUR :
La ligne de bus Express 67 (Houdan<>Montigny-le-Bretonneux) est renforcée et offrira une fréquence accrue, notamment avec la mise en place de 8 allers et 8 retours semi-directs entre Houdan et Montigny-le-Bretonneux. Ces trajets semi-directs permettront de relier Houdan et Montigny-leBretonneux en moins d'une heure de 5h52 à 10h35 le matin et de 16h22 à 19h35 le soir.

L'ensemble de ces améliorations représente un coût d'exploitation supplémentaire d'environ 800 000 euros par an, entièrement pris en charge par Île-de-France Mobilités.

+ d'infos : www.transdev-idf.com et vianavigo.com

CARNET

NAISSANCES

Pablo LOPES né le 19/08/2019
Louis LEMOINE né le 22/10/2019
Marin AFETTOUCHE né le 27/10/2019

Toutes nos félicitations aux parents.

MARIAGES

Madame Isabelle RAMAIN et Monsieur Dominique SOUDANNE mariés le 29 juin 2019

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

DECES

Monsieur André FORGE
décédé le 10 octobre 2019
Madame Ginette WILLMANN
décédée le 22 octobre 2019
Monsieur Jean-Louis LAPORTE
décédé le 28 octobre 2019
Monsieur Jean-Michel TARDIF
décédé le 11 novembre 2019

Toutes nos condoléances aux familles

L'AFL de Grosrouvre

2019, une année bien remplie où la joie et le plaisir de tous semblent gagner encore du terrain.

Une année s'est encore écoulée, et c'est avec beaucoup de plaisir que nous remercions les habitants de notre beau village pour avoir plus que jamais partagé tous ensemble des moments de grande convivialité.

En résumé, la fête du village a été un formidable succès : tellement de villageois présents pour festoyer, une ambiance incroyable, aidée, il faut le reconnaitre, par une météo parfaite et un groupe de musique génial (tellement talentueux que vous aurez la joie de les retrouver l'année prochaine). Vous avez tous regretté la fin trop précoce de la fête, nous en avons pris bonne note…

La brocante a elle aussi été couronnée de succès, en espérant que vous aurez apprécié notre sandwicherie improvisée qui a permis de restaurer et rafraîchir le plus grand nombre.

Pour finir une fête d'Halloween qui a réuni encore plus de monde que l'année passée, petits et plus grands et qui s'est poursuivie avec un repas spécial organisé avec talent par l'Auberge du Chasseur, qui a parfaitement joué le jeu. Merci à eux.

A travers ces différentes manifestations, et tout le travail des bénévoles de l'association, ce que nous souhaitons avant tout est resserrer les liens entre les habitants, saisonniers ou résidents, de ce village si particulier et que nous aimons tant. Vos nombreux et chaleureux retours attestent de cela.

Nous n'avons pas encore pu mener à bien cette année les nouveaux chantiers qui nous tiennent à cœur mais espérons pouvoir poursuivre sur cet élan pour peut-être lancer une animation pour Pâques, ou peut être un peu de pétanque à l'ombre des arbres cet été…

Merci à tous.

SAMEDI 27 JUIN 2020